

Hôpital de Jour de Médecine

Horaires d'ouverture :

de 07h00 à 18h00
tous les jours sauf
week-ends et jours fériés

Contact :

Tél : 03.84.98.25.51
Fax : 03.84.98.25.69

Localisation :

Rez-de-chaussée à l'extrémité
gauche en entrant dans le
bâtiment / Zone A (bleue).

Standard de l'Hôpital Nord Franche-Comté

Tél : 03.84.98.20.20



L'HÔPITAL
Nord Franche-Comté

L'UNITÉ D'HÔPITAL DE JOUR DE MÉDECINE

Qu'est-ce qu'une unité d'hôpital de jour de médecine (HDJ) ?

L'Hôpital de Jour de Médecine (HDJ) est un service d'hospitalisation à temps partiel de jour au sein d'un établissement hospitalier.

La nature, la complexité et la surveillance que requièrent les soins prodigués permettent cependant une hospitalisation d'une journée maximum.

L'hôpital de jour offre une alternative à l'hospitalisation conventionnelle en rendant possible votre sortie de l'hôpital à l'issue de la journée, après que vos soins ou examens sont terminés.

Pour quelle prise en charge ?

Votre médecin traitant et/ou votre médecin spécialiste programme votre prise en charge en Hôpital de Jour, sous la responsabilité médicale d'un praticien hospitalier. Vous y recevez les soins ou y réalisez les examens en lien avec votre état de santé. Ces soins ou examens peuvent être de nature thérapeutique (perfusions, traitements, transfusions, gestes médicaux...) ou à visée diagnostique (ensemble d'examens divers et de consultations de spécialités).

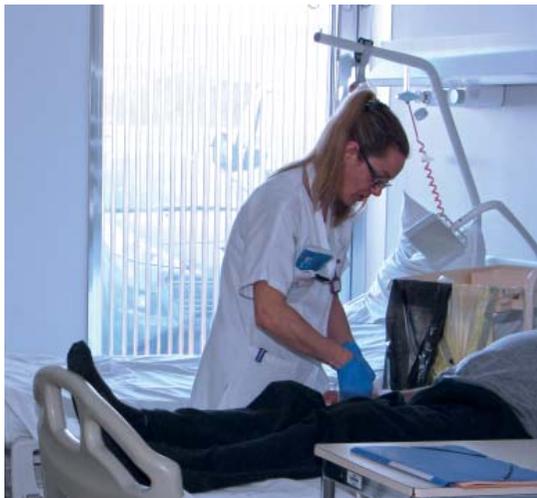
FORMALITÉS D'ADMISSION

Pour faciliter votre accueil en hôpital de jour, votre entrée administrative est réalisée par le bureau des admissions, à la demande du secrétariat d'hôpital de jour, en amont de votre hospitalisation.

Toutefois, il vous est demandé d'apporter impérativement les documents suivants :

- pièce d'identité (carte d'identité-permis de conduire),
- carte mutuelle ou de CMU,
- carte vitale + attestation de carte vitale,
- carte de groupe sanguin à jour avec 2 déterminations minimum,
- carnets de suivi (cardio ; diabétologie...).

Si vous n'êtes pas identifié dans nos bases informatiques, le secrétariat d'hôpital de jour se chargera de faire les démarches au bureau des admissions le jour de votre hospitalisation.



VOTRE HOSPITALISATION

Elle peut être planifiée sur une seule journée ou être organisée en cure sur plusieurs jours suivant la spécificité de vos soins. Dans tous les cas, vous rentrerez chez vous chaque soir. Le temps de votre hospitalisation vous est donné à titre indicatif. Toutefois nous vous demandons de vous libérer toute la journée en prévision des éventuels ajustements dans le déroulement de vos soins et de vos examens.

Vos rendez-vous ultérieurs sont fixés, dans la mesure du possible, en tenant compte de vos disponibilités.

En fonction de l'organisation de votre journée, un petit-déjeuner, une collation ou un repas vous seront servis.

Informations importantes :

Votre hospitalisation peut être reportée si vous n'arrivez pas à l'heure et/ou si votre état de santé du jour ne permet pas la réalisation des actes programmés. En cas d'impossibilité de vous présenter à votre rendez-vous, veuillez contacter le secrétariat du service au 03.84.98.25.51 durant les heures d'ouverture.

VOTRE PRISE EN CHARGE

● ● ● **Vous n'avez pas besoin de vous présenter au bureau des admissions.**

Vous êtes attendu directement en hôpital de jour de médecine à l'heure précise qui vous a été donnée.

● ● ● **À votre arrivée, une aide-soignante** vous accueillera en salle d'attente, vous installera dans votre chambre et vous précisera l'organisation de votre journée.

● ● ● **Une infirmière référente assurera votre prise en charge et vous accompagnera durant votre journée d'hospitalisation.**

Elle sera chargée de la dispensation de vos soins et du suivi de vos consultations : prise en charge interventionnelle, consultations médicales, actes techniques médicaux...

Information importante :

Il conviendra de vous munir de la dernière ordonnance de votre traitement en cours, et de vos médicaments du jour impérativement dans leur emballage d'origine.

● ● ● **Les différents intervenants.**

Tout au long de votre parcours de soins vous serez pris en charge par des professionnels médicaux et paramédicaux. Ils vous informeront sur les soins prodigués.

Votre médecin prescripteur, un médecin relevant de la même spécialité, le médecin responsable de l'hôpital de jour ou tout autre médecin intervenant dans votre prise en charge pourra répondre à vos questions.

Pour votre confort, le service est équipé de fauteuils ambulatoires et de lits.



Le choix de votre installation est conditionné par la spécificité de vos soins et par votre état de santé.

● ● ● **Vous pouvez être accompagné dans votre chambre à votre arrivée.**

Toutefois, le respect du repos et de l'intimité des patients, ainsi que la spécificité des soins impliquant une présence continue des soignants dans les chambres, rendent les visites impossibles.

Vous voudrez bien faire patienter vos accompagnants en salle d'attente ou dans l'espace détente situé dans le hall principal.

Dans le hall d'entrée sont à disposition :

- Un service de restauration
- Une boutique de presse
- Un salon

Vous pouvez pendant votre hospitalisation bénéficier de :

- chaînes télévisées gratuites

- connexion wifi payante à demander à l'accueil (entrée principale).

VOTRE SORTIE

Le mode de transport pour votre retour à domicile, les coordonnées de votre accompagnant ou de la société de transport qui vous prendra en charge, vous seront demandés par le personnel soignant dès votre arrivée. Lors de votre sortie, votre infirmière référente vous remettra vos ordonnances et tout autre document relatif à votre hospitalisation.

Le transport médicalisé

Nous rappelons que la prescription médicale de transport est soumise à des règles établies par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Dans le cadre d'une hospitalisation de jour, seul votre médecin peut établir une prescription médicale de transport en fonction de votre situation médicale.

Information importante :

Certains soins nécessitent que vous soyez accompagné pour le retour à domicile.

Cette information vous est communiquée lors de votre rendez-vous de consultation, et est spécifiée sur votre courrier de convocation.

Il est impératif de respecter cette consigne faute de quoi votre retour à domicile à l'issue de la journée d'hospitalisation sera compromis.